

L'éducation l'affaire de tous, une ambition pour chacun

Projet Educatif Local



SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE CADRE

- ? Démarche de construction et concertation
- ? Public, territoire, temps de vie, acteurs

LES VALEURS

- ? Un cadre et des principes
- ? Les valeurs

LES ENJEUX, PRINCIPES GENERAUX D'ACTION

- ? Apprendre à apprendre
- ? Renforcer l'égalité des droits réels
- ? L'éducation l'affaire de tous
- ? L'évaluation

ORIENTATION GENERALES

- ? Promouvoir le bien être et l'épanouissement de tous les enfants et les jeunes
- ? Prendre en compte la place des parents dans le processus éducatif, accompagner la parentalité
- ? Reconnaître et valoriser la place des jeunes dans la ville
- ? Favoriser sur l'espace public la rencontre entre les générations

LES OBJECTIFS

Les objectifs dans les différents temps de vie

- ? Les objectifs à privilégier en terme de contenus éducatifs
- ? La complémentarité entre le temps scolaire et l'action éducative territoriale

Les objectifs spécifiques à la petite enfance et aux jeunes

- ? La petite enfance
- ? Les jeunes

Projet éducatif local : réussite éducative et politique de prévention

- ? Réussite éducative
- ? Politique de prévention

ANIMATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Glossaire

Le cadre

Démarche de construction et concertation

Un premier Projet Educatif Local a été formalisé en 2002. Au regard de l'évolution des besoins des enfants et des jeunes, des transformations de l'offre et des structures éducatives sur la commune, des modifications intervenues dans l'environnement local, il est apparu nécessaire d'actualiser ce projet.

Pour conduire cette démarche, la Ville de Saint-Nazaire a fait le choix d'impulser une très large concertation entre l'ensemble des acteurs éducatifs, dont elle a assuré le pilotage, l'organisation et la coordination.

De juin à décembre 2009, six ateliers de réflexion ont réuni 120 personnes, représentants d'une association ou d'une institution, professionnels ou bénévoles, cadres et acteurs de terrain.

Les groupes ont été constitués de manière à réunir des personnes agissant dans des domaines différents (scolaire, sport, culture, prévention santé, insertion, socioculturel, social...), afin de croiser les regards et de dépasser les logiques sectorielles. Les ateliers ont été animés par des personnes qualifiées et reconnues, extérieures à la Ville (au sens de collectivité locale). Leur objet était d'établir un diagnostic et de formuler des préconisations en terme d'orientations, d'actions ou d'objectifs.

Parallèlement un cycle de cinq conférences, ouvert au public, avec des experts a permis d'alimenter et d'enrichir la réflexion des participants aux ateliers. Deux enquêtes ont également été réalisées afin d'apporter une meilleure connaissance des publics et de leurs attentes : les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes de 8 à 17 ans d'une part, les jeunes des quartiers prioritaires de Saint-Nazaire face aux politiques jeunesse d'autre part.

Au terme de ce travail collectif, un séminaire de restitution de tous ces travaux, auquel l'ensemble des acteurs éducatifs a été invité, s'est déroulé sur une journée. La somme de toutes ces contributions a constitué la matière première pour la rédaction du projet actualisé. Ce texte porte l'ambition d'être le fruit de la concertation entre les différents partenaires éducatifs, associatifs ou institutionnels.

A travers cette démarche, la Ville a fait le pari de l'intelligence collective et de la capacité d'expertise des acteurs de terrain, choix qui a été validé par les acteurs eux-mêmes tout au long la construction du nouveau PEL. La Ville a aussi misé, avec ses partenaires, sur une méthode de concertation pertinente dans la perspective d'un projet partagé. Ce projet est donc l'aboutissement d'une démarche collective.

Public, territoire, temps de vie, acteurs

Avec le Projet Educatif Local, sont définis les domaines dans lesquels les acteurs éducatifs souhaitent collectivement développer une action. Par acteurs éducatifs, il faut entendre tous ceux qui concourent d'une manière ou d'une autre à l'éducation des enfants et des jeunes, les parents et leurs fédérations, les enseignants et l'Inspection d'Académique, les professionnels des services municipaux, les institutions éducatives, les associations d'éducation populaire, les associations socioculturelles, sportives ou culturelles, les structures de prévention...

Pour sa part, la Ville définit ainsi les compétences qu'elle se donne au-delà de ses obligations légales.

Le P.E.L. est défini en terme de public, d'espace et de temps :

- ? Les enfants de 0 à 25 ans.
- ? L'ensemble du territoire communal.
- ? Les temps de vie scolaire, périscolaire (matin, midi et soir en période scolaire) et extrascolaire (mercredi, week-end et vacances).

Enfin, pour donner sens au Projet Educatif Local, il se décline en termes de rapports entre :

- ? les approches individuelle et collective,
- ? les professionnels et les familles,
- ? les professionnels des différentes institutions.

Les valeurs

Une politique éducative doit se construire à partir de choix fondamentaux que sont les valeurs. A ce niveau de généralités, il s'agit de conceptions morales et philosophiques de l'action sociale impliquant une conception claire de l'individu, de sa signification dans le monde.

Un cadre et des principes

Le Projet Educatif Local, a pour vocation de préparer les enfants d'aujourd'hui à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, pour y prendre une place active.

La laïcité comme garant de la diversité et facteur d'intégration

Le P.E.L. s'appuie sur les principes intangibles de la République : liberté, égalité, fraternité.

La laïcité est le cadre qui donne une visibilité à la diversité sociale et culturelle tout en tout en permettant de s'extraire de sa condition. Elle garantit le pluralisme parce qu'elle place chaque individu sur un même pied d'égalité et préserve la liberté individuelle de pensée et de conscience. De cette manière, elle exclut de l'espace civique la tentation du communautarisme pour créer les conditions d'un monde commun à tous par delà les différences. Elle encourage auprès des plus jeunes l'apprentissage du « vivre ensemble », le fonctionnement réel de la démocratie et le respect des convictions individuelles. Elle agit ainsi comme un *facilitateur* d'intégration.

La notion de solidarité reste une valeur fondamentale du P.E.L.

Les valeurs

1 - Favoriser l'émancipation et l'autonomie

Chacun doit avoir la possibilité de développer ses potentialités, d'être libre et autonome, de s'affranchir, d'être en capacité d'exercer des choix dans sa vie personnelle et d'agir avec discernement sur son environnement. Car le développement individuel permet le développement d'une conscience citoyenne.

2 – La citoyenneté ouverte aux enjeux de la société contemporaine

A l'heure où l'individualisme semble s'imposer et tandis que les grands enjeux de la société contemporaine, tels que la préservation de la ressource naturelle ou la re dynamisation économique, se traiteront à l'échelle collective, il est indispensable de sensibiliser les enfants à la nécessaire solidarité et au développement d'un sentiment civique.

3 – L'égalité des droits

Il s'agit de permettre à chaque jeune de mettre à profit ses droits à hauteur de ses besoins réels à l'école et en dehors, là où le processus éducatif se poursuit. Pour cela, l'action collective doit pouvoir être complétée par une approche individualisée afin d'en renforcer l'efficacité.

Enjeux, principes généraux d'action

*Sont posés ici des enjeux qui déterminent des principes d'action.
Ils donnent un sens général et constituent un cadre de
préoccupation permanente pour les acteurs.*

Apprendre à apprendre

Dans une société de la connaissance, accorder à l'éducation tout au long de la vie un rôle central implique que l'on réfléchisse à une meilleure complémentarité entre éducation formelle, éducation informelle et éducation non formelle.

Quand l'école est finie, cesse-t-on d'apprendre ? Bien évidemment non. L'école (éducation formelle), pour autant qu'elle puisse jouer un rôle prépondérant dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux, ne peut pas tout faire.

Les activités éducatives structurées, de toute nature (éducation non formelle), offrent l'opportunité à l'enfant ou au jeune de mieux se connaître et d'approfondir ses connaissances, compétences et aptitudes tout au long de sa vie. Il s'agit là d'un domaine dans lequel les inégalités restent fortes.

Quant à l'éducation informelle, c'est le processus de toute la vie par lequel chaque individu acquiert valeurs, aptitudes et connaissances dans des activités libres ou non encadrés, à partir des expériences quotidiennes, des influences et ressources de son environnement, de la famille, des cercles de sociabilité, de l'espace public, de la lecture et des médias... Cette dernière, notamment avec l'essor des nouveaux supports (Internet), a pris une place très importante dans la vie des enfants et des jeunes.

Agir dans ces différents temps de vie, de manière équilibrée et complémentaire, constitue un enjeu de l'action éducative. Il s'agit ainsi d'apporter les ressources adaptées, de proposer des terrains d'expérience propices aux différents apprentissages, dans chacun de ces moments de vie, en veillant de façon permanente à la notion de continuité éducative.

Renforcer l'égalité des droits

L'environnement actuel tend à creuser les inégalités : accès à l'offre de loisirs, à la formation, à l'emploi, à la santé, à la culture et aux différents moyens d'appréhender le monde et sa trajectoire de vie...

On constate parfois un sentiment de défiance vis-à-vis des institutions, qui provient notamment du fossé qui se creuse entre l'affirmation d'égalité des droits et sa réalité. Des déterminants sociaux (condition économique, familiale, culturelle, féminine...) influent sur les parcours personnels. Des discriminations s'exercent, face auxquelles les acteurs locaux doivent agir.

Dans ce contexte, l'accessibilité de tous aux services, à une offre éducative riche et diversifiée favorisant la mixité des publics (principe de démocratisation des activités), à des possibilités d'expérimentation et d'apprentissage, est une préoccupation permanente.

Favoriser la réussite, permettant à chacun de développer ses compétences en fonction de ses aptitudes personnelles, constitue un enjeu pour l'ensemble des acteurs éducatifs.

Il s'agit aussi de développer des modes d'action permettant de prendre en compte les capacités des individus et d'ajuster les moyens et les actions en fonction des besoins réels, notamment en direction de ceux qui ne disposent pas d'un environnement favorable. Cette intention conduit à envisager des démarches spécifiques de médiation, d'accompagnement individualisé, et à articuler action individuelle et collective sans quoi il n'y a pas de développement personnel harmonieux.

L'éducation, l'affaire de tous

La coopération entre les acteurs est une condition incontournable de réussite d'une action éducative cohérente à l'échelle du territoire. Elle prend en compte les spécificités de l'environnement local, les missions et responsabilités respectives des différents acteurs, les cadres de compétences des divers échelons territoriaux.

En dépassant les différents clivages institutionnels ou sectoriels, il s'agit ainsi de rechercher à combiner les différentes logiques d'action. Cette coopération doit pouvoir s'exercer dans la définition des complémentarités, la construction de projet, la coordination et l'évaluation des actions, et s'inscrire dans un logique de processus plus que de programme. Elle conduit ainsi à développer une culture commune entre les acteurs éducatifs, parents, professionnels et bénévoles, et à clarifier la chaîne des responsabilités. Elle se traduit par des formes de travail adaptées : concertation, collégialité, travail en réseau...

Dans cette perspective, la Ville qui a vocation à prendre en compte tous les publics, doit légitimement jouer un rôle d'animation des coopérations entre les acteurs et indiquer les orientations à poursuivre.

L'évaluation

L'évaluation est une composante à part entière de la mise en œuvre des politiques publiques. A l'action éducative, territorialisée, aujourd'hui plus diversifiée et multiforme, correspond logiquement une demande de connaissance plus fine de la réalité, de mesure des effets des actions conduites. Cet enjeu concerne la collectivité locale comme les acteurs associatifs ou institutionnels.

Parce que l'évaluation doit s'inscrire dans une perspective de culture partagée, elle doit s'appuyer sur la pratique, les observations et l'expertise de l'ensemble des acteurs. Il s'agit d'une part de développer une fonction de diagnostic, en compulsant et facilitant la circulation des données existantes, ressources qui peuvent alimenter les acteurs. Il s'agit d'autre part de développer des modalités d'évaluation de l'offre éducative, de manière sectorielle comme au plan global.

Orientations générales

Il s'agit d'orientations transversales aux différents secteurs d'activités, cadre pour l'élaboration des actions quelle qu'en soit la nature.

Promouvoir le bien être et l'épanouissement de tous les enfants et les jeunes

Le développement d'un environnement éducatif propice aux apprentissages et d'une offre de qualité s'adressant à tous, en multipliant les entrées possibles, dans une approche globale, est l'ambition première du P.E.L..

Dans les différents secteurs d'activités, des propositions en termes de sensibilisation, initiation, apprentissage, perfectionnement doivent permettre à l'enfant de faire un parcours de découverte, d'exercer des choix, d'évoluer dans ses pratiques. Il convient également de veiller à développer une présence adulte en proximité, une capacité d'écoute, notamment auprès des adolescents.

Parallèlement, il convient d'apporter une attention particulière à ceux qui sont en difficulté, une prise en charge spécifique, de développer des dispositifs pour agir en réparation.

Prendre en compte la place des parents dans le processus éducatif, accompagner la parentalité

L'éducation est un domaine partagé (notion d'éducation globale). Il importe de mieux connaître les parents tels qu'ils sont réellement aujourd'hui avec leurs aspirations, leurs inquiétudes et leur capacité à se mobiliser autour de l'éducation de leur(s) enfant(s) ou dans un projet collectif. Ils doivent être confortés et valorisés dans leur fonction, renforcés dans la confiance en leurs capacités.

Il s'agit notamment de porter une attention spécifique à l'accueil, à l'information, au dialogue. Il convient ainsi de développer des espaces de parole et d'écoute, d'échange sur les différentes questions éducatives, ou encore d'apporter un accompagnement adapté favorisant l'autonomie des familles et leur accès aux services existants sur le territoire.

Reconnaître et valoriser la place des jeunes dans la ville

Cette intention doit se traduire en terme symbolique et au travers des usages institutionnels : dans des pratiques de concertation avec les jeunes, dans les formes de relations que la ville, les associations ou institutions entretiennent avec eux.

La valorisation de leur expression, de leur capacité à agir et à s'impliquer doit être recherchée, pour favoriser leur sentiment d'appartenance, leur enracinement dans une histoire commune.

Il s'agit de reconnaître et de promouvoir leur capacité d'engagement, susciter des démarches leur permettant de développer des compétences sociales et de faire l'expérience d'une citoyenneté active.

La ville doit aussi disposer de lieux ressources spécifiques où les jeunes peuvent trouver des outils, des informations et une orientation. Des espaces où ils peuvent trouver une écoute, un dialogue, un accompagnement et des moyens pour construire des projets collectifs.

Favoriser sur l'espace public la rencontre entre les générations

Cela implique de penser la place des enfants et des jeunes dans l'aménagement des espaces publics, considérés comme espaces socialisant et lieux de sociabilité. Il s'agit de veiller à prendre en compte leurs usages de l'espace public de manière à permettre aux jeunes de prendre place parmi les générations. On doit aussi envisager la possibilité d'y exercer des actions éducatives.

Affirmer la place des jeunes dans la ville, c'est également prévoir la possibilité de manifestations culturelles ou festives, attractives et conviviales dans l'espace public.

LES OBJECTIFS

Il s'agit ici de préciser les objectifs d'action, de les décliner de manière thématique, d'affirmer des priorités opérationnelles pour certains publics ou dans certains domaines.

Les objectifs dans les différents temps de vie

Les objectifs et modalités à privilégier en terme de contenus éducatifs

- ? **Privilégier l'activité ludique** dans les propositions faites aux enfants.
Le jeu est une activité essentielle de l'enfant, un moteur de son développement cognitif, psychomoteur et affectif. C'est un facteur important de sa socialisation et d'assimilation du réel.
- ? Initier et sensibiliser aux **pratiques artistiques**, favoriser l'accès au **patrimoine culturel** (littérature, spectacle vivant, cinéma, culture scientifique...) et à la création artistique.
Les pratiques culturelles constituent un enrichissement personnel qui permet une ouverture sur le monde, la compréhension de l'époque contemporaine et le développement du sens critique. La médiation culturelle consiste à établir un dialogue entre le public et les artistes, les œuvres ou les pratiques. Elle doit être renforcée pour permettre l'accès à la culture du plus grand nombre.
- ? Permettre la découverte puis l'apprentissage d'**activités sportives** diversifiées permettant l'épanouissement de l'enfant et du jeune.
Les activités sportives, initiées par la ville ou les associations, les pratiques libres non encadrées, contribuent à la cohésion sociale au travers de l'apprentissage des règles, le dépassement de soi, la capacité à vivre ensemble et à agir avec les autres.
- ? Prendre appui sur la diversité et la spécificité de **l'environnement nazairien** (industriel, historique, naturel,...) comme ressource éducative.
Il s'agit ainsi de forger une identité commune, d'ancrer les enfants dans une histoire collective, et de favoriser leur appréhension de leur territoire.
- ? Initier et développer des actions d'**éducation aux médias**.
Il s'agit notamment d'accompagner le développement du sens critique des enfants et des jeunes au regard des informations qu'ils reçoivent, quels que soient les médias : aiguiser le sens critique, connaître les sources d'information et les conditions de production de l'information, savoir **décrypter l'image** ...
- ? Développer des actions d'**éducation au développement durable**.
Il s'agit d'abord de favoriser la compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles. La connaissance de l'environnement, de l'utilisation des ressources et de la gestion de l'espace naturel constitue une dimension de cet objectif. L'éducation au développement durable doit se traduire dans les pratiques quotidiennes des structures éducatives et dans les situations données à vivre aux enfants.

La complémentarité entre le temps scolaire et l'action éducative territoriale

Les objectifs du Projet éducatif local constituent le cadre général pour la définition des actions éducatives sur la commune.

Pour sa part, l'Education Nationale, avec le « socle commun des connaissances et des compétences », propose un référentiel de ce qui est à maîtriser au terme de la scolarité obligatoire.

Ainsi, disposer du socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école et dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société.

Le P.E.L. et le « socle commun des connaissances et des compétences » constituent les outils du dialogue entre l'institution scolaire, la Ville et les acteurs éducatifs, sportifs ou culturels. C'est sur ces bases que s'élabore l'offre éducative sur le temps scolaire proposée par la Ville.

C'est également ainsi que se définissent les complémentarités et se construisent les activités péri ou extrascolaires. Celles-ci visent notamment les compétences qui se développent particulièrement en dehors de l'école :

- ? Les compétences sociales et civiques.
- ? L'autonomie, l'initiative et la découverte.

Par ailleurs, la ville définit ses engagements en faveur de l'école publique au travers d'un document cadre qui précise les modalités de ses interventions.

Les objectifs spécifiques à la petite enfance et aux jeunes

Les orientations et objectifs précisés jusqu'ici concernent la tranche d'âge 0-25 ans, public défini du Projet Educatif Local. Mettre une focale sur la petite enfance et les jeunes est un choix. Il a en effet semblé nécessaire de préciser l'action éducative et les objectifs spécifiques à ces publics.

La petite enfance

La petite enfance (considérée de 0 à 6 ans) est une période essentielle dans la construction et le développement de l'enfant. C'est à cette période que les enfants apprennent le plus rapidement. C'est aussi une période où s'établit de manière privilégiée la relation avec les parents.

- ? **Offrir une qualité d'accueil**, adaptée aux rythmes du jeune enfant et de ses besoins, favorisant son développement et son éveil.
- ? **Prendre en compte et s'adapter au mieux aux besoins des familles en terme de mode d'accueil**, afin de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

- ? **Accompagner les parents, orienter** ou accompagner les parents dans leur fonction implique une relation empathique, une attitude ouverte et bienveillante, respectueuse de leur autonomie, sans injonction ni jugement de valeur.

Il s'agit donc de développer un climat propice à une relation harmonieuse entre la famille et les professionnels, permettant la reconnaissance du partage des responsabilités (dans l'accueil de l'enfant, les soins qui lui sont prodigués, son éducation...).

De manière complémentaire, des structures de médiation ou des actions spécifiques (accueil parent enfant, lieu passerelle...) doivent favoriser les passages ou la prise en compte de difficultés particulières.

- ? Porter une attention renforcée à l'**accueil** des familles, en premier lieu au quotidien, mais aussi dans des temps spécifiques à imaginer dans des formes souples, variées, diversifiées et innovantes.
- ? **Renforcer les actions de prévention précoce**, en développant des modalités de travail entre les professionnels des différentes institutions.

Les jeunes

La jeunesse est une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte à travers le développement d'un processus d'autonomisation et de la conquête d'une indépendance.

La ville de Saint-Nazaire a confiance dans sa jeunesse. Les actions au plan local ont vocation à prendre en compte l'ensemble des facettes de la vie des jeunes. La politique jeunesse, par nature transversale, dépasse de ce fait le strict cadre de l'action éducative.

- ? **Favoriser l'expression des jeunes et leur participation à la vie de la cité.** Il s'agit notamment de prendre en compte les capacités des jeunes à agir sur leur environnement, de leur permettre de faire l'expérience d'une implication citoyenne.
- ? **Marquer les transitions depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte.** Il s'agit d'imaginer de nouveaux "rites de passage", favorisant l'agrégation et donnant sens aux grands rythmes de la vie. Ces rites doivent permettre d'apporter une reconnaissance sociale et civique, de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité et de valoriser symboliquement la place à prendre dans la société.
- ? Permettre aux jeunes de découvrir la diversité culturelle et de faire l'**expérience de l'altérité**. Les opérations qui permettent de découvrir d'autres territoires, qui favorisent la mixité, la circulation entre les quartiers et dans la ville, le développement de séjours internationaux ou de projets de relations internationales, et plus largement les départs en vacances, constituent des orientations concrètes d'action.
- ? **Renforcer l'accès des jeunes à l'information et accompagner leur capacité d'engagement.** Il convient notamment de soutenir leur capacité d'engagement dans la vie associative ou l'émergence et la structuration d'organisations collectives dans des formes diverses.
- ? **Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes**, en terme de formation, emploi, logement, mobilité, santé... Les jeunes les plus démunis doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté aux difficultés qu'ils rencontrent.

Projet éducatif local : réussite éducative et politique de prévention

Sont ici précisées la stratégie et les modalités d'action dans ces deux domaines. Le Projet Educatif Local est en soi une politique éducative globale favorisant la réussite et un environnement préventif. Cependant, au regard des aléas de la vie ou des difficultés qui peuvent être rencontrées par chacun, il est parfois nécessaire de proposer des moyens d'accompagnement ou des actions de remédiation.

La réussite éducative

La réussite éducative ne se limite pas à un dispositif. La réussite éducative est bien un processus dynamique, un cheminement qui conduit à former de futurs citoyens, libres et responsables de leur destin. Chaque enfant ou jeune doit ainsi pouvoir se construire, s'engager dans un parcours, vivre des expériences, lui permettant de se projeter, en exploitant les ressources de son environnement et ses propres potentialités.

La réussite éducative recouvre différents objectifs interdépendants. Dans une approche globale de l'enfant ou du jeune, elle se décline schématiquement autour de quatre axes :

- ? Une **maîtrise des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, apprendre à apprendre...), en adéquation avec les capacités et les aspirations de l'enfant ou du jeune.
- ? **La confiance en soi et l'estime de soi** qui permettent à l'enfant et au jeune, par divers détours, d'acquérir progressivement l'assurance et la sérénité indispensables à l'inscription dans les apprentissages ou la formation et à l'épanouissement personnel.
- ? **La capacité à vivre en société**, qui permet à l'enfant et au jeune de se situer dans le monde, de comprendre ses droits et ses devoirs, les règles de vie collective.
- ? **L'adhésion à des valeurs** qui font sens, aide à se prendre en main et à s'intégrer dans la société.

Dans cette perspective, il est parfois nécessaire **de développer des actions d'accompagnement individualisé** en direction des publics fragilisés.

Il ne s'agit pas d'opposer action individuelle et collective, mais bien de renforcer leur combinaison. Les actions collectives proposent des cadres d'apprentissage et de développement des compétences. L'accompagnement individuel s'inscrit dans une logique de parcours, qui permet d'engager une autre perception et de nouvelles pratiques éducatives.

L'accompagnement individualisé joue donc un rôle de médiation dans le rapport aux institutions, il constitue un "passage" et un moyen de construire l'inscription dans le collectif.

Politique de prévention

La prévention concerne la citoyenneté et les comportements civiques, les conduites à risques, la santé et le bien être. Il s'agit d'envisager des mesures permettant de réduire l'apparition de certains risques, ou encore une prise en charge spécifique qui s'attache à traiter une problématique, éviter sa répétition ou en atténuer les séquelles.

Dans ce domaine, la responsabilité de différents échelons territoriaux est engagée (Etat, Conseil Général, Ville, Communauté de communes). La Ville a vocation à favoriser la rencontre entre les acteurs et à animer la coopération au plan local, avec un double objectif :

- ? Une fonction permanente de diagnostic permettant de repérer les besoins et les problématiques à traiter, s'appuyant d'une part sur des données sociales disponibles et d'autre part sur des analyses et des échanges des professionnels de terrain au regard de leurs observations.
- ? La construction de programmes d'actions adaptées, leur coordination et leur évaluation dans le respect des missions respectives de chacun. Dans ce sens, le travail collégial ou/et en réseau, l'approche pluri disciplinaire, sources d'innovation, doivent être valorisés.

Dans cette optique, la Ville anime des dispositifs spécifiques qui concourent à la prise en compte des situations et à la coopération entre les différentes institutions et les professionnels.

Ce partenariat s'exerce dans un cadre permettant l'échange d'information et une relation de confiance entre les professionnels, dans le respect des codes de déontologie et du « protocole départemental d'échange d'information au sein des instances de partenariat ».

En terme de prévention, on ne peut rien tout seul. Une action ne peut être efficace que dans la mesure où elle est intégrée par l'ensemble des acteurs. Deux principes d'action permanents sont à privilégier :

- ? La valorisation de la place des parents dans le processus éducatif.
- ? La recherche d'une présence d'adulte(s) en proximité, en portant une attention toute particulière aux jeunes adolescents.

L'animation du Projet Educatif Local

Les acteurs éducatifs doivent aujourd'hui composer avec l'inscription dans des dispositifs, qui procèdent de réalité et logiques d'actions spécifiques, parfois sectorielles, dont les périmètres peuvent se chevaucher. L'ambition du P.E.L. est bien de dépasser ces logiques pour offrir une vision partagée, claire, lisible et cohérente des orientations locales, communes à l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville.

L'ambition du P.E.L., c'est aussi de développer et d'afficher une politique municipale, clairement identifiée qui valorise la proximité avec les différents acteurs, en cultivant leurs initiatives et leur capacité à enrichir le projet global.

La Ville a vocation à piloter et à animer la mise en œuvre du Projet Educatif Local.

Il s'agit donc bien de développer tout autant mouvement descendant et ascendant, approche globale et locale, pratiques spécifiques et transversales. Cette volonté doit pouvoir s'affirmer, dans la durée, à travers l'organisation et l'animation du P.E.L. Cette organisation se décline de la manière suivante :

Un comité de pilotage. Il impulse la mise en œuvre d'actions et garantit la cohérence des différents programmes et dispositifs, provoque les rencontres et les échanges à l'échelle du territoire, alimente la réflexion, propose des outils de construction partagés. Il s'appuie sur un comité technique, espace de ressources et d'échanges, largement ouvert à la diversité des acteurs locaux.

Des espaces territorialisés d'échange sur les questions éducatives, clairement identifiées. Cette déclinaison infra communale du P.E.L., doit en favoriser l'appropriation par les acteurs de proximité dans leur diversité (professionnels, bénévoles, parents, habitants, jeunes...).

Des instances thématiques de concertation à l'échelle de la ville qui contribuent à enrichir le P.E.L.. Il s'agit d'espaces de construction de projet, de régulation et d'évaluation, qui réunissent une diversité d'acteurs dans un domaine d'action spécifique. Il convient de s'appuyer sur les instances existantes. Ce sont par exemple, le Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.), le comité de suivi technique du programme de réussite éducative, le groupe permanent pour l'école publique, la commission éducation de l'OMS,...

Un programme permanent de conférences sur les questions éducatives, permettant de développer une culture commune, l'intelligence collective, l'expertise et la pratique du projet. Le P.E.L. s'appuie sur la reconnaissance par les différents acteurs de l'intérêt de l'échange, de la confrontation des représentations et de la complémentarité nécessaire de leurs engagements. Selon différentes modalités, il s'agit d'établir des liens, des interactions, des confrontations communes aux problématiques éducatives.

Une fonction d'information renforcée : en direction des acteurs éducatifs, des familles, des enfants et des jeunes. A cet effet, des outils internet devront être développés.

Une fonction d'évaluation. Il s'agit d'une part, de développer une fonction de diagnostic, en examinant et facilitant la circulation des données existantes, ressources qui peuvent alimenter les acteurs.

Il s'agit d'autre part, de développer des modalités d'évaluation du projet global et du fonctionnement du P.E.L.

Cette évaluation s'inscrit dans une perspective de culture partagée, elle s'appuie sur la pratique, l'expertise de l'ensemble des acteurs. A cet effet, une "**conférence bisannuelle**" des acteurs éducatifs locaux, ouverte à des participations extérieures, permet de faire l'analyse des évolutions, envisager des ajustement ou brosser de nouvelles perspectives.

GLOSSAIRE

L'objet de ce glossaire est de préciser un certain nombre de termes ou de concepts. Il s'agit ainsi de faciliter la lecture et la compréhension du document et de donner des clés pour développer un langage commun entre les acteurs du Projet Educatif Local.

L'éducation

L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain : "l'éducation comprend toutes les influences qui peuvent s'exercer sur l'individu pendant sa vie" écrit Roger Gal.

L'éducation est donc une combinaison d'influences diverses, les unes volontaires, issues d'actes qui se veulent éducatifs, les autres involontaires, issues de l'environnement ou ne portant pas d'intention éducative délibérée.

De la part de l'adulte, ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes, finalisées ou non. De la part de l'enfant, elles peuvent être subies, inconsciemment provoquées, consciemment recherchées.

Quelque soit leur nature et quelque soit leur origine, quelles soient contradictoires ou convergentes, quelles émanent d'actions qui prétendent ou non éduquer, toutes ces influences interfèrent et se conjuguent : l'éducation est globale.

Définition empruntée à Pierre de Rosa : « L'éducation aussi ».

L'action éducative

C'est le domaine des influences volontaires. L'action éducative recouvre un ensemble d'actions diverses, finalisées, c'est-à-dire avec un but éducatif délibéré. Elle prend en compte le contexte et les influences variées de l'environnement (voulues ou non), la nature et les besoins des publics auxquels elles s'adressent. Elle se veut donc explicite, en précisant des objectifs, des contenus, des méthodes.

Le projet éducatif local

« Le projet éducatif local (PEL) est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent.

Il fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la commune (la politique éducative locale) et celles des autres acteurs (Education Nationale, départements, régions, associations...).

Il sert de référence aux contrats passés entre la commune et ses partenaires (en particulier État, C.A.F., associations) pour la mise en place et le financement de dispositifs ou d'actions éducatifs (C.E.L., C.E.J., P.R.E...). »

Définition empruntée à Francis Oudot de l'Association Nationale des Directeurs Education (ANDEV)

Les acteurs éducatifs

Un proverbe Wolof dit qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant. La notion d'acteur éducatif recouvre bien évidemment les parents, mais plus globalement tous ceux qui agissent d'une manière ou d'une autre en direction de l'enfant.

Le monde des acteurs éducatifs, parfois dénommé "communauté éducative", dépasse donc largement le cercle de l'Education Nationale ou des professionnels de la Ville et de ses partenaires.

Il s'agit aussi des bénévoles associatifs, des militants associatifs, du citoyen lambda... dans tous les champs ayant trait à l'action éducative : enseignement, sports, culture, social, aménagement...

La Laïcité

Le Projet Educatif Local pose le principe de laïcité comme un cadre d'exercice incontournable de l'action publique en terme d'éducation. La définition qui en est donné au chapitre des valeurs s'inspire de celle qu'en donne le philosophe Henri Peña-Ruiz.

L'éducation populaire

L'éducation populaire est un courant d'idées qui milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient.

Elle se définit généralement en complément des actions de l'enseignement formel. C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie (notion d'éducation permanente). Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques...

C'est aussi l'éducation de chacun par chacun: l'éducation qui ne vient pas d'en haut, des classes dominantes, mais qui cherche à refondre la culture populaire en accordant une égale dignité à toutes les classes de la société.

C'est l'apprentissage de la citoyenneté. Celle qui n'est pas seulement la politisation (l'art de réfléchir sur la politique institutionnelle) mais celle qui renvoie à une pratique active: art de parler en public, de savoir écouter, de gérer un groupe, de s'intégrer à la société...

Parentalité

Dans une société où les repères sont multiples, où les identités ont diverses facettes, être parent ne va pas toujours de soi. En employant le terme de parentalité, on adopte une représentation de la famille avec une diversité de configuration, on dépasse aussi l'idée traditionnelle d'une transmission réalisée uniquement au sein du foyer parental.

La parentalité désigne ainsi le processus qui mène à l'état d'être parent, avec ses exigences sociales, ses droits et ses obligations, des compétences mais aussi des limites qu'il faut apprendre à accepter. On se situe ainsi du point de vue que les parents ont leur propre rôle et de la représentation qu'ils se font de leurs limites.

Etre parent, c'est aimer son enfant, le porter et poser les limites en engageant l'enfant dans la rencontre avec un tiers. C'est, d'une certaine façon, accepter le "partage" de l'enfant, la délégation vers un tiers étant dans le principe même de parentalité.

La parentalité recouvre ainsi une dimension sociale. La responsabilité parentale est celle d'une génération à laquelle il incombe de protéger et de former les adultes de demain...

Développement durable

C'est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (Rapport Brundtland).

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de vie sur terre, qui garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.

L'altérité

C'est le caractère de ce qui est autre. L'altérité est étroitement liée à la conscience de la relation aux autres, considérés dans leur différence et leur droit à être différent.